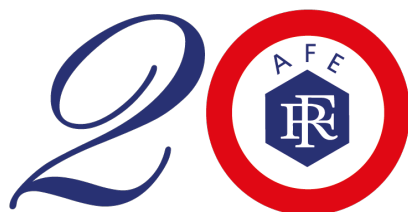


41^e ASSEMBLÉE

L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



DES FRANÇAIS DE

RÉSOLUTION COMMISSION SEC/N°004/10.2024/ADM/GOUV

Objet : Diffusion du fil d'ariane

VU

CONSIDÉRANT

- Que lors de situation de crise, le consulat ne peut identifier que les Français inscrits au registre des Français établis hors de France ou sur Ariane,
- Le manque d'informations des postes consulaires sur la présence et l'identité des Français de passage sur leur circonscription qui complique la prise en charge de ceux-ci lors de situation de crise,
- La méconnaissance des Français de la nécessité de signaler leur présence au poste consulaire ou sur le fil d'ariane lors de leur déplacement à l'étranger, et de souscrire à une assurance rapatriement,

L'assemblée des Français de l'étranger

DEMANDE

- Que les agents consulaires lors de la remise de Passeport recommande aux usagers de s'inscrire pour chaque voyage effectué à l'étranger sur la rubrique « Fil d'Ariane » du portail web France Diplomatie du MEAE,
- Aux principaux médias français à l'international de promouvoir le « Fil d'Ariane » sur leurs différentes plateformes médiatiques,

RÉPONSE

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	Unanimité	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		